

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 04/07/2024 - 86643 - 1986 B 06211 - 337 662 217 - A.M. INTERNATIONAL S.A.
(AFRIQUE ET MEDITERRANEE INTERNATIONAL)

11 JUIL. 2024

sous le N :

086643

AM INTERNATIONAL
Société par actions simplifiée
au capital de 768 200 euros
Siège social : 31 Rue Poussin
75016 PARIS
337 662 217 RCS PARIS

Copie certifiée

en forme

N

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 24 JUIN 2024

Le 24 juin 2024, à 12 heures, les associés de la Société AM INTERNATIONAL se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre remise en main propre ou par lettre recommandée.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Zyad LIMAM préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Zyad LIMAM et Madame Emmanuelle PONTIE, présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Madame Laurence LIMOUSIN.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 45 669 actions, soit 59,4 % des actions ayant un droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- le rapport du Président sur les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31/12/2023 ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31/12/2023
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39. 4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 4 252 euros en totalité au compte de report à nouveau.

Le solde du report à nouveau après affectation sera de (969 700) euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement tant les résolutions de ce rapport que les conventions sur lesquelles il porte.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L 225-129-2 alinéa 2 du Code de commerce, les délégations de compétence générale consenties sous les résolutions qui précèdent, privent d'effet, à compter de ce jour, toutes les délégations antérieures ayant le même objet.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

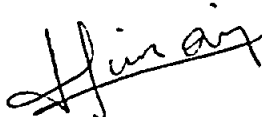
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 13h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



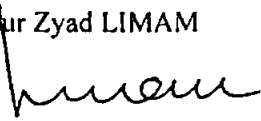
Le Président de l'assemblée
Monsieur Zyad LIMAM

La Secrétaire
Madame Laurence LIMOUSIN



Les Scrutateurs

Monsieur Zyad LIMAM

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Zyad LIMAM', written in a cursive style.

Madame Emmanuelle PONTIE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Emmanuelle PONTIE', written in a cursive style.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:													Adresse du siège social:															
AM INTERNATIONAL													31 RUE POUSSIN															
SIRET		3	3	7	6	6	2	2	1	7	0	0	0	3	9	75016 PARIS												
Adresse du principal établissement:													Ancienne adresse en cas de changement:															

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

[illegible]

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit		286	
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%			
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)			

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Reprise d'entreprise en difficulté art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art. 44 octes A	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

F CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%		
--	--	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%		
---	--	--

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:						Nom et adresse du conseil:						
LA FIDUCIAIRE DU CHATEAU 11 Rue des Laitieres 94300 VINCENNES												
Tél:						Tél:						
☐	☐	☐	☐	☐	☐	Identité du déclarant:						
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:						Date: Lieu PARIS						
						Qualité et nom du signataire:						
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné												Signature
Examen de conformité fiscale (ECF)												

N° 2065 bis
2024

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e
							f
							g
							h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)

[illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

REMUNERATIONS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1	LIMAM Zyad	Directeur Général/	rédaction		136 rue de la Tour			
					75016 PARIS			
2	PONTIE Ermanuelle	Directrice adjointe	rédaction		36 B Bd de la Tour Maubourg			
					75007 PARIS			
3	MEOMARTINI Isabella	Directrice Artistique			94 Avenue Philippe Auguste			
					75011 PARIS			
4	LIMOUSIN Laurence	Responsable Admin et financier			2 Rue du Port			
					78400 CHATOU			
5	LIMAM Zyad	PRESIDENT			136 rue de la Tour			
					75016 PARIS			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	78 187			78 187				78 187
2	70 739			70 739				70 739
3	60 068			60 068				60 068
4	48 100			48 100				48 100
5	44 200			44 200				44 200
6								
7								
8								
9								
10								
**	301 294			301 294				301 294

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ① :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2023 (total col.9 + total col.10) ⑩	301 294	- de l'exercice 2023 ⑩	4 252
- de l'exercice précédent ⑪	21 011	- de l'exercice précédent ⑩	(108 273
Nom et qualité du signataire		A PARIS le _____	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 31 RUE POUSSIN		75016 PARIS	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 33766221700039		Néant ☐	
		Exercice N clos le 31122023	
		N-1 31122022	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Revenus : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	
Clause de réserve de propriété *		Stocks :	
Immobilisations :		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cread Quake

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL				Néant ☐ •	
				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7.68...200.....)	DA		768 200	768 200
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		371 778	371 778
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		9 353	9 353
	Report à nouveau	DH		(973 952)	(865 679)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		4 252	(108 273)
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		179 631	175 379
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		200 013	262 754
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		103 273	101 653
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		570 316	507 800
	Dettes fiscales et sociales	DY		141 347	135 970
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		24 403	15 307
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		2 810	3 105
	TOTAL (IV)	EC		1 042 162	1 026 588
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		1 221 792	1 201 966
RENYOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC			
	{ Ecart de réévaluation libre	ID			
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		885 093	807 457
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII		42 944	43 622

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL

Néant | *

			Exercice N						Exercice (N-1)	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC				
	Production vendue biens* services*	FD	36 395	FE	114 176	FF	150 571	128 479		
		FG	347 310	FH	835 300	FI	1 182 610	1 030 271		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	383 705	FK	949 476	FL	1 333 181	1 158 750		
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		1 748		
	Autres produits (1) (11)					FQ	7 061	9 109		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 340 242	1 169 606		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS				
	Variation de stock (marchandises)*					FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	582 691	540 743		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	7 697	8 442		
	Salaires et traitements*					FY	501 733	505 247		
	Charges sociales (10)					FZ	199 058	193 550		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo. - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	dont fonds de commerce		IIS		GA	9 153	9 364	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GB		
			Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC		
			Autres charges (12)					GD		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GE	30 527	17 164		
						GF	1 330 859	1 274 510		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	9 383	(104 904)		
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GII			
Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM				
	Différences positives de change					GN		1		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
	Total des produits financiers (V)					GP		1		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 131	3 371		
	Différences négatives de change					GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
	Total des charges financières (VI)					GU	5 131	3 371		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(5 131)	(3 369)			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	4 252	(108 273)			

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									IIA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									IIB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									IIC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									IID			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									IIIE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									IIIF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									IIIG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									IIII			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										IIII			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise									(IX)	IIJ			
Impôts sur les bénéfices *									(X)	IIK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)									IIIL	1 340 242	1 169 608		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)									IIIM	1 335 990	1 277 881		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)									IIIN	4 252	(108 273)		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								IIIO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							IIIV			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IIG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							IIIP	3 456	2 880	
			- Crédit bail immobilier							IIIQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IIH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IIJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IIK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								IIIX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1		1 748	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	29 350	16 709	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		A6		obligatoires	A9							
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		dont cotisations Madelin	A7							
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N			
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL										Néant		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	699 694	KE		KF	1 050	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	11 688	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	36 045	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	47 734	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
Autres participations					8U	200	8V		8W			
Autres titres immobilisés					1P	5 003	1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V			
TOTAL IV					1Q	5 203	1R		1S			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							0G	752 631	0H		0J	1 050
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	700 744	IX	700 744	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencs et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencs, aménagements divers			IU		MM		MN	11 688	MO	11 688
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			IW		MS		MT	36 045	MU	36 045
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG		NH	47 734	NI	47 734	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU		OT		OW	
Autres participations			IO		OX		OY	200	OZ	200		
Autres titres immobilisés			II		2B		2C	5 003	2D	5 003		
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F		2G			
TOTAL IV			I3		NJ		NK	5 203	2H	5 203		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		OK		OL	753 681	OM	753 681

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	85 616	PF	7 613	PG		PH	93 229
TOTAL I		RK	85 616	RM	7 613	RN		RO	93 229
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
		PZ		QA		QB		QC	
Installations techniques, matériel et outillage industriels									
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	11 688	QE		QF		QG	11 688
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	33 403	QM	1 540	QN		QO	34 943
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU	45 091	QV	1 540	QW		QX	46 631
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	130 707	QP	9 153	QQ		QR	139 860

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif			Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.géol.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.géol.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO		
TOTAL III																
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non venant de la vente d'actifs (NP + NO + NR)		NW					Total général non venant de la vente d'actifs (NS + NT + NU)		NY					Total général non venant de la vente d'actifs (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONALNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6D
		- corporelles	6E	6F	6H
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O5
		- titres de participation	9U	9V	9X
		- autres immobilisations financières (1)*	O6	O7	O9
	Sur stocks et en cours		6N	6P	6S
	Sur comptes clients		6T	6U	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X	6Z	7A
	TOTAL III		7B	7Y	7A
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	7Z	7A
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	600 645		600 645						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	80 288		80 288					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	14		14						
	Charges constatées d'avance	VS	5 841		5 841						
	TOTAUX		VT	686 788	VU	686 788	VV				
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	42 944		42 944						
	à plus de 1 an à l'origine	VH	157 069		0		157 069				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	570 316		570 316						
Personnel et comptes rattachés		8C	63 253		63 253						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	46 393		46 393						
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	26 174		26 174						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5 527		5 527						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	103 273		103 273						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	24 403		24 403						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	2 810		2 810						
TOTAUX		VY	1 042 162	VZ	885 093		157 069				
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	62 062	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 3		
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés			WA	4 252	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 219 sexies D))	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)			I8	
		- imposées au taux de 0 %			ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme			WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions			WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)					XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3	
				TOTAL I	WR 4 252	
II. DÉDUCTIONS					WS	
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WT	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WU	
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WV	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)			WH	
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01/01/2007)			WP	
		- imposées aux taux de 19 %			WW	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			XB	
		- imputées sur les déficits antérieurs			I6	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					WZ
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					XA	
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A		
Produit net des actions et parts d'intérêts :					ZX	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZY	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*				XD	
	Majoration d'amortissement *				XF	
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	LS
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA
		Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 duodecies)	IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)					XS	
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé (FXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Créance dégelée par le report en arrière du déficit	ZI	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	4 252	
		déficit (II moins I)		XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL	4 538	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	286	
				XO		

Désignation de l'entreprise : <u>AM INTERNATIONAL</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)	K4	2 702 075	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	4 538	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	2 697 537	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	286	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	2 697 823	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT	6 119	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(865 679)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(108 273)		ZD								
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	(973 952)		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	(973 952)						
					TOTAL II	ZH	(973 952)						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	185 521	185 035						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8			XQ	67 244	60 695						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	36 691	44 252						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	72 413	56 003						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES			ST	220 822	194 757						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	582 691	540 743						
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW								
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			YZ	7 697	8 442							
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	7 697	8 442							
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				YY	116 198	72 714						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	38 416	43 905						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2023)*				OB	425 585							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%						
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0								
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JII		N° SIRET de la société mère du groupe			JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)							
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (⑪)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL

Néant ☒ •

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL				Néant ☐			
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023		Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :				YP	13		
dont apprentis				YF			
dont handicapés				YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	1 333 181		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT			
TOTAL 1				OX	1 333 181		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	7 061		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE			
Subventions d'exploitation reçues				OF			
Variation positive des stocks				OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT			
TOTAL 2				OM	7 061		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)							
Achats				ON	187 502		
Variation négative des stocks				OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	345 680		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	30 527		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY			
TOTAL 3				OJ	563 710		
IV- Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	776 532		
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	776 532		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE.							
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 333 181	Effectifs au sens de la CVAE *		EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				IIX			
Période de référence		GY	01/01/2023	GZ		31/12/2023	
Date de cessation				IIR			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.							
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SI § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NR/IT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.							

Cepid/Quadr

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET

3 3 7 6 6 2 2 1 7 0 0 0 3 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AM INTERNATIONAL

ADRESSE (voie)

31 RUE POUSSIN

CODE POSTAL

75016

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

15 364

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

52 833

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

KYAD HOLDING

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

22.53

Nb de parts ou actions

15 364

Adresse :

N°

44

Voie

Avenue Lamblin

Code postal

Commune

ABIDJAN

Pays

CI

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom de famille

LIMAM

Prénom(s)

ZYAD

Nom d'usage

% de détention

66.21

Nb de parts ou actions

45 151

Naissance :

Date

080463

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

136

Voie

Rue de La Tour

Code postal

75016

Commune

PARIS

Pays

FR

Titre (2)

M

Nom de famille

FAKHOURY

Prénom(s)

CLYDE

Nom d'usage

% de détention

11.26

Nb de parts ou actions

7 682

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

25

Voie

25 BP 1805

Code postal

Commune

ABIDJIAN

Pays

CI

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 3 3 7 6 6 2 2 1 7 0 0 0 3 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AM INTERNATIONAL

ADRESSE (voie) 31 RUE POUSSIN

CODE POSTAL 75016 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48610000 CHARGES CONSTAT_ES D'AVANCES			5 840.75
31/12/2023 EX CCA AU 31/12	5 840.75		
41812000 MLP FACT A ETABLIR			222.23
31/12/2023 EX MLP AM47		116.12	
31/12/2023 EX MLP AM46	1.15		
31/12/2023 EX MLP AM45		217.66	
31/12/2023 EX MLP AM443	725.72		
31/12/2023 EX MLP AMHS16	4.10		
31/12/2023 EX MLP AMHS15		3.94	
31/12/2023 EX MLP AM47		54.50	
31/12/2023 EX MLP AM46		70.50	
31/12/2023 EX MLP AM445		15.86	
31/12/2023 EX MLP AM443		26.25	
31/12/2023 EX MLP AMHS16		3.91	
COMPTES DE PASSIF			
48712000 CLIENTS ABTS A SERVIR			2 809.53
01/01/2023 AN S.A.N.		3 104.61	
02/01/2023 B2 ABONNEMENTS		50.00	
04/01/2023 B2 ABONNEMENTS		524.97	
04/01/2023 B2 PIENSOS		69.00	
11/01/2023 B2 ABONNEMENTS		49.00	
17/01/2023 B2 EBSOO		490.00	
17/01/2023 B2 EBSOO		156.00	
18/01/2023 B2 ABONNEMENTS		50.00	
27/01/2023 B2 MISSIEHUIS		49.00	
01/02/2023 B2 SGC BRON		29.00	
01/02/2023 B2 ABONNEMENTS		15.00	
01/02/2023 B2 OTTO		98.00	
01/02/2023 B2 UNIVERSITEIT ABIWERPEN		49.00	
01/02/2023 B2 LECTASERVICE		49.00	
06/02/2023 B2 AZPRESSE		39.00	
10/02/2023 B2 EBSOO		39.00	
20/02/2023 B2 MIJANAKULUMBU		29.00	
21/02/2023 B2 PRENAX		29.00	
21/02/2023 B2 ABONNEMENTS		39.00	
24/02/2023 B2 DEL ROSER		69.00	
27/02/2023 B2 PRENAX		49.00	
28/02/2023 B2 ABONNEMENTS		49.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires			Débit	Crédit	Montant
28/02/2023	B2	EBSOO		49.00	
28/02/2023	VA	ABONNEMENTS SERVIS AM437	591.94		
03/03/2023	B2	ABONNEMENTS		39.00	
08/03/2023	B2	ABONNEMENTS		50.00	
08/03/2023	B2	EBSOO		49.00	
08/03/2023	B2	EBSOO		50.03	
15/03/2023	B2	ABONNEMENTS		50.00	
23/03/2023	B2	ABONNEMENTS		252.99	
29/03/2023	B2	EBSOO		147.00	
31/03/2023	B2	ABONNEMENTS		98.00	
31/03/2023	VA	ABONNEMENTS SERVIS AM438	537.93		
06/04/2023	B2	ABONNEMENTS		50.00	
18/04/2023	B2	ABONNEMENTS		39.00	
20/04/2023	B2	AKIRA		89.00	
24/04/2023	B2	ABONNEMENTS		39.00	
24/04/2023	B2	KADRY		39.00	
30/04/2023	VA	ABONNEMENTS SERVIS AM439	567.43		
03/05/2023	B2	ABONNEMENTS		39.00	
04/05/2023	B2	ABONNEMENTS		50.00	
24/05/2023	B2	AMALIVRE		98.00	
25/05/2023	B2	ABONNEMENTS		100.00	
30/05/2023	B2	EBSOO		98.00	
31/05/2023	VA	ABONNEMENTS SERVIS AM440	567.40		
01/06/2023	B2	ABONNEMENTS		49.00	
06/06/2023	B2	PRENAX		49.00	
07/06/2023	B2	OTTO		49.00	
08/06/2023	B2	AD-LANTE		49.00	
08/06/2023	B2	AD-LANTE		49.00	
08/06/2023	B2	AD-LANTE		49.00	
08/06/2023	B2	AD-LANTE		49.00	
08/06/2023	B2	AD-LANTE		49.00	
08/06/2023	B2	AD-LANTE		49.00	
08/06/2023	B2	AD-LANTE		49.00	
08/06/2023	B2	AD-LANTE		49.00	
14/06/2023	B2	TELERAMA		49.00	
15/06/2023	B1	BERROUET		8.90	
15/06/2023	B2	SOMEI		69.00	
16/06/2023	B2	MOREAU		49.00	
23/06/2023	B2	LAVAL		29.00	
26/06/2023	B2	ABONNEMENTS		50.00	
28/06/2023	B2	ABONNEMENTS		341.00	
28/06/2023	B2	OTTO		49.00	
30/06/2023	VA	ABONNEMENTS SERVIS AM441	565.16		
05/07/2023	B2	PRENAX		29.00	
24/07/2023	B2	ABONNEMENTS		68.00	
31/07/2023	VA	ABONNEMENTS SERVIS AM442	554.17		
17/08/2023	B2	ABONNEMENTS		39.00	
22/08/2023	B2	ABONNEMENTS		99.00	
22/08/2023	B2	ASN		29.00	
31/08/2023	VA	ABONNEMENTS SERVIS AM443	543.84		

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
04/09/2023 B2 ABONNEMENTS		50.00	
07/09/2023 B2 ABONNEMENTS		39.00	
25/09/2023 B1 ABONNEMENTS		350.99	
25/09/2023 B2 ABONNEMENTS		39.00	
28/09/2023 B2 MARCOS		39.00	
10/10/2023 B2 ABONNEMENTS		39.00	
12/10/2023 B2 ABONNEMENTS		39.00	
12/10/2023 B2 BOEK		39.00	
13/10/2023 B2 ABONNEMENTS		50.00	
16/10/2023 B2 PRENAX		29.00	
25/10/2023 B2 ABONNEMENTS		39.00	
31/10/2023 B2 EBSOO		49.00	
31/10/2023 VA ABONNEMENTS SERVIS AM445	563.25		
06/11/2023 B2 VALOIS		29.00	
07/11/2023 B2 ABONNEMENTS		50.00	
13/11/2023 B2 AMALIVRE		98.00	
15/11/2023 B2 UNIPRESS		29.40	
15/11/2023 B2 UNIPRESS		23.40	
17/11/2023 B2 ABONNEMENTS		50.00	
17/11/2023 B2 ILGE		49.00	
20/11/2023 B2 ABONNEMENTS		39.00	
30/11/2023 VA ABONNEMENTS SERVIS AM446	537.41		
05/12/2023 B2 A2 PRESSE		39.00	
06/12/2023 B2 PRENAX		29.00	
14/12/2023 B2 MISSIEHUIS		49.00	
18/12/2023 B2 ABONNEMENTS CB		39.00	
19/12/2023 B2 UNI-PRESSE		29.40	
19/12/2023 B2 UNI-PRESSE		29.40	
22/12/2023 B2 ABONNEMENTS CB		88.00	
27/12/2023 B2 ABONNEMENTS CB		49.00	
31/12/2023 VA ABONNEMENTS SERVIS AM447	566.39		
31/12/2023 VA ABONNEMENTS DIGITAL 2023	1 160.00		
31/12/2023 BIL AJUST ABONNEMENTS 2023	4.64		
40811000 FOURN. FACT. NON PARV. FRS			33 346.26
31/12/2023 EX SCI POUSSIN AUTEUIL CHARGES 2		7 588.09	
31/12/2023 EX CIC 4T23		500.15	
31/12/2023 EX CIC FACT SGT 12/23		97.62	
31/12/2023 EX CIC 4T23		16.00	
31/12/2023 EX CIC FACT SGT 12/23		37.97	
31/12/2023 EX ABONN'ESCIENT F.F24014423		344.90	
31/12/2023 EX AC - FI F.FAC00000121		948.60	
31/12/2023 EX DHL F.CDGR002822745		479.00	
31/12/2023 EX LA POSTE 12/23		231.66	
31/12/2023 EX LA POSTE 12/23		454.32	
31/12/2023 EX SOUICI F.0000123-2		220.00	
31/12/2023 EX SFR 24/12-31/12		27.38	
31/12/2023 EX ORANGE 12/23		147.73	
31/12/2023 EX PHOTOS 2023		16 050.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
31/12/2023 EX YENIA 12/23		73.74	
31/12/2023 EX UPPERLINK 19/12-31/12		84.08	
31/12/2023 EX AC-FI 2023		6 000.00	
31/12/2023 EX GREFFE TC DEPOT 2023		45.02	
42820000 PERS. CONGES A PAYER			6 118.60
31/12/2023 OD Provisions pour congés payés		6 118.60	
42860000 PERS. COMMISSIONS A PAYER			16 637.74
31/12/2017 AN PRESIDENCE DU CAMEROUN 2017	*	18 914.63	
31/12/2017 AN CAMWATER E16032		600.00	
30/04/2018 AN PRESIDENCE DU CAMEROUN 2018	*	32 895.00	
31/05/2018 AN PRESIDENCE DU CAMEROUN 2017	6 990.19 *		
31/12/2018 AN PRESIDENCE CAMEROUN REP 2018	13 033.87 *		
31/12/2019 AN PRESIDENCE CAMEROUN 2017	1 242.84 *		
31/12/2019 AN PRESIDENCE CAMEROUN 2018	1 210.44 *		
31/12/2019 AN ANPE MALI E19023		360.00	
31/12/2020 AN PRESIDENCE CAMEROUN 2017	6 602.12 *		
31/12/2020 AN PRESIDENCE CAMEROUN 2018	14 414.69 *		
31/12/2020 AN REPRISE COM/CAMEROUNE 50%	4 157.74		
31/12/2022 AN PRESIDENCE CAMEROUN 2022		3 900.00	
31/12/2023 EX COCAN E23018		2 340.00	
31/12/2023 EX AGL E23019		300.00	
31/12/2023 EX AGL E23022		300.00	
31/12/2023 EX ANAH E23023		300.00	
31/12/2023 EX AICI E23024		480.00	
31/12/2023 EX PORT AUTONOME ABIDJAN E23025		300.00	
31/12/2023 EX SIFCA E23028		300.00	
31/12/2023 EX CEPICI F23029		300.00	
31/12/2023 EX AGL E23032		300.00	
31/12/2023 EX NIGERIA AMI 23 005		2 700.00	
43860000 AUTRES CHARGES A PAYER			9 619.12
31/12/2017 AN PRESIDENCE DU CAMEROUN 2017	*	7 565.85	
31/12/2017 AN CAMWATER E16032		240.00	
30/04/2018 AN PRESIDENCE DU CAMEROUN 2018	*	13 158.00	
31/05/2018 AN PRESIDENCE DU CAMEROUN 2017	2 796.07 *		
31/12/2018 AN PRESIDENCE CAMEROUN REP 2018	5 213.55 *		
31/12/2019 AN PRESIDENCE CAMEROUN 2017	497.14 *		
31/12/2019 AN PRESIDENCE CAMEROUN 2018	484.17 *		
31/12/2019 AN ANPE MALI E19023		144.00	
31/12/2020 AN PRESIDENCE CAMEROUN 2017	2 640.85 *		
31/12/2020 AN PRESIDENCE CAMEROUN 2018	5 765.87 *		
31/12/2020 AN REPRISE COM/CAMEROUNE 50%	1 663.10		
31/12/2022 AN PRESIDENCE CAMEROUN 2022		1 560.00	
31/12/2023 EX COCAN E23018		936.00	
31/12/2023 EX AGL E23019		120.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
31/12/2023 EX AGL E23022		120.00	
31/12/2023 EX ANAH E23023		120.00	
31/12/2023 EX AICI E23024		192.00	
31/12/2023 EX PORT AUTONOME ABIDJAN E23025		120.00	
31/12/2023 EX SIFCA E23028		120.00	
31/12/2023 EX CEPICI F23029		120.00	
31/12/2023 EX AGL E23032		120.00	
31/12/2023 EX NIGERIA AMI 23 005		1 080.00	
31/12/2023 OD Provisions pour congés payés		2 964.02	
43861000 TAXE APPRENTISSAGE			441.00
31/12/2023 EX TA ECOLE 2023		441.00	
43863000 FORMATION CONTINUE			120.00
31/12/2023 EX AFDAS 2023		120.00	

Date 27/05/2024	Tableau de cohérence des liasses fiscales (*) Client AMI AM INTERNATIONAL 31 RUE POUSSIN 75016 PARIS	Référence	Page 1
Collaborateur SM SM BL		Exercice 01/01/2023 31/12/2023	

[illegible]